

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LE PROPAGATEUR

Volume VI.

1er Juillet, 1895,

Numéro 9

BULLETIN

22 Juin 1895

* * **Nouvelles Diverses.**—Les relations amicales entre le Saint-Siège et la Russie continuent. Le Czar a même établi une légation permanente pour le représenter au Vatican. Un ministre résident et un secrétaire formeront cette légation.—M. Rhodes, le premier ministre de la colonie du Cap a présenté à l'Assemblée de cette colonie une résolution relative à l'annexion du Bechuanaland. Cette résolution a été adoptée par une majorité de 22 voix, 45 contre 23.—Une élection pour la législature provinciale de la Nouvelle-Ecosse a eu lieu à Antigonish le 13 juin. M. Angus McGillivray, libéral, a été élu par une majorité d'environ 300 voix. Son adversaire était le Dr Fraser, conservateur. M. McGillivray remplace M. McIsaac qui a été élu dernièrement à la Chambre des Communes.—M. Jules Lemaître, célèbre critique, a été élu membre de l'Académie Française. Il remplace l'historien Duruy, décédé dernièrement. Le candidat perpétuel, Emile Zola, a obtenu une voix.—Le gouvernement anglais vient de nommer un nouveau gouverneur pour les Nouvelles-Galles du Sud. Le nouveau fonctionnaire est le vicomte Hampden, ancien membre du parlement.—On rapporte que plusieurs combats ont eu lieu en Afrique entre les Belges et les Derviches. Ces combats ont eu lieu dans les territoires qui séparent le Congo du Haut-Nil. Les Derviches ont été battus.—Le parlement hongrois a été prorogé le 29 mai après une session féconde en mauvaise législation. Il se réunira de nouveau le 26 septembre. On peut s'attendre à la continuation de la même politique, car la chambre des Députés a une majorité sectaire, la chambre des Magnats est également divisée et l'empereur manque de fermeté.—Le 10 juin a eu lieu à Athènes l'ouverture de la première session du nouveau parlement. M. Alexandre Zaimis a été élu président de la chambre basse. Le ministère Delyannis est tout puissant car il n'a que dix adversaires. Le chef de cette faible opposition, est M. Tricoupis, l'ex-premier ministre. L'économie est à l'ordre du jour.—A Lisbonne, Portugal, la Chambre des Députés a été détruite par un incendie. Toutes les archives ont été brûlées. On a réussi à préserver la Chambre des Pairs. Cet incendie est dû à l'imprudence des ouvriers qui travaillaient sur le toit.—A Cuba la loi martiale a été proclamée dans la province de Puerto Principe. Cette proclamation a été lancée à la suite d'une attaque sur Alta Garcia par

le chef rebelle Maximo Gomez. Dans cette circonstance il a brûlé une station de chemin de fer et plusieurs maisons. Il est impossible d'avoir d'autres nouvelles certaines de la rébellion.— Aux Etats-Unis le président Cleveland a nommé M. Richard Olney, du Massachusetts, secrétaire d'Etat, en remplacement de M. Gresham, décédé dernièrement. M. Olney était auparavant procureur-général. Il a été remplacé dans cette charge par le juge Judson Harmon, de l'Ohio.—Hier aux communes d'Angleterre le cabinet Roseberry a été battu par un vote de 132 voix contre 125. Ce vote atteint plus particulièrement M. Henry Campbell Bannerman, secrétaire d'Etat au département de la guerre. Il est probable que le cabinet va donner sa démission et qu'il va être remplacé par un nouveau cabinet Salisbury. La cause de la chute du cabinet est l'adoption d'une motion du député conservateur Broderick pour réduire de £100 le traitement du ministre de la guerre.—Le 18 juin le ministère autrichien a donné sa démission. Le président du Conseil ou premier ministre était le prince Windischgraetz. La cause de cette démission est l'impossibilité de résoudre la question des réformes électorales.

.

* * Ecoles.—La législature du Manitoba s'est assemblée de nouveau le 13 juin.

Le gouvernement Greenway a refusé péremptoirement de se soumettre à l'arrêté en Conseil du gouvernement fédéral qui ordonne le rétablissement des écoles séparées telles qu'elles existaient avant la législation de 1890. On sait que cet arrêté en conseil est conforme à la décision du conseil privé d'Angleterre rendue sur la question des écoles catholiques du Manitoba. M. Greenway explique les raisons de son refus dans un long mémoire adressé au gouverneur-général en Conseil.

Puisque le gouvernement du Manitoba refuse de rendre justice aux catholiques il faut que cette justice leur soit rendue par le parlement fédéral. Voici ce que dit à ce sujet le *Quotidien*, de Lévis.

“ M. Greenway refuse de se soumettre à l'ordre réparateur. Quel est l'effet de son refus ?

“ La situation reste nette, claire, précise. La voici :

“ 1^o Manitoba n'a plus de juridiction sur les écoles.

“ 2^o Le parlement fédéral seul a cette juridiction, et il la conservera tant que les écoles séparées ne seront pas rétablies.

“ 3^o Le gouvernement fédéral est tenu de proposer aux chambres une loi réparatrice basée sur l'ordre en conseil.

“ Nous sommes donc à la dernière étape du litige prolongé et important, depuis 1890. ”

Le mémoire du gouvernement Greenway inspire les réflexions suivantes à Mgr Langevin, archevêque de Saint Boniface.

« Je suis très-chagrin de la mauvaise volonté du gouvernement local. C'est assez étrange qu'après cinq années de discussion publique, le mémoire accuse aveuglement le gouvernement d'Ottawa d'ignorance et réclame pour le gouvernement provincial le monopole du savoir. J'ai confiance que le gouvernement et le parlement du Canada vont soutenir le jugement du Conseil Privé d'Angleterre et s'en tenir à la constitution du pays.

.

* * **Italie.**—Le parlement italien s'est assemblé le 10 juin. Le roi, la reine, tous les ministres et le corps diplomatique étaient présents à l'ouverture de la session.

Le discours du trône déclare que la situation financière s'est améliorée et il fait appel au patriotisme des députés pour le vote du budget. Il fait aussi allusion aux relations amicales qui existent entre l'Italie et l'Angleterre ainsi qu'à la prise de Rome qu'il a l'audace de qualifier de *délivrance de Rome*.

On sait que c'est après le retrait des troupes françaises, en 1870, que Rome est tombée au pouvoir de Victor-Emmanuel. Cette année en septembre, le gouvernement italien doit célébrer le vingt cinquième anniversaire de l'occupation sacrilège de la ville des Papes. C'est pour cela que le discours du trône mentionne la *délivrance*.

M. Villa candidat du ministère, a été élu président de la Chambre des Députés.

.

* * **Belgique.**—Une crise politique a eu lieu en Belgique à la fin du mois de mai. Elle a été provoquée par la question de l'Etat du Congo. On sait que la Belgique veut s'annexer cet Etat. Le ministère était divisé sur cette question d'annexion, la majorité voulant la retarder jusqu'à l'année 1900 et la minorité voulant la faire immédiatement. M. de Mérode, ministre des Affaires étrangères, qui voulait l'annexion immédiate, a donné sa démission qui a été acceptée par le roi. Il a été remplacé aux Affaires étrangères par M. de Burlet, le premier ministre qui était en même temps ministre de l'Intérieur. M. Schollaert, l'un des députés de Louvain, remplace M. de Burlet. Un nouveau ministère est créé, c'est celui de l'Industrie et du Travail. M. Nyssens, aussi député de Louvain, en est le titulaire. Ce ministre est professeur de droit à l'Université de Louvain.

En conséquence de ces divers changements le ministère est composé de la manière suivante :

M. de Burlet, premier ministre et ministre des affaires étrangères ; M. Schollaert, ministre de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; M. Nyssens, ministre du Travail et de l'Industrie ; M. de Smet de Naeyer, ministre des Finances ; M.

Bergerem, ministre de la Justice; M. Vandenpeereboom, ministre des chemins de fer; M. de Bruyn, ministre de l'Agriculture et des Travaux publics; M. Brassine, ministre de la Guerre.

Un traité intervenu entre la France et la Belgique, en date du 5 février 1895, reconnaît le droit de préférence de la France sur l'Etat indépendant du Congo. En vertu de cet ancien droit qui date de 1884, la France doit être préférée à tout état étranger, autre que la Belgique, dans le cas d'aliénation à *titre onéreux* du Congo en tout ou en partie. Par le traité du 5 février ce droit est maintenu dans toute son intégrité par la Belgique pour le cas où elle procéderait à l'annexion. Cette puissance s'est même formellement engagée envers la France à ne jamais faire une cession à *titre gratuit*, soit totale, soit partielle, des possessions du Congo.

.

. Nécrologie.—Sont décédés :

1^o Marius Duc, l'un des derniers sectateurs de la *Petite Eglise*, en France, et l'homme le plus considérable de la secte. Il était âgé de 71 ans. Mr Duc était d'une probité exemplaire et il avait un jugement extrêmement sain. Convaincu qu'il était dans l'erreur, il eut, l'année dernière, plusieurs conférences avec Mgr Couillié, archevêque de Lyon, et il se convertit sincèrement au catholicisme. Cette conversion eut un éclatant retentissement parmi les derniers fidèles du schisme et il est probable qu'elle est le prélude de la réunion définitive à l'église. Il s'est agi de cette réunion lors du concile du Vatican et M. Duc se rendit à Rome dans ce but. Malheureusement les événements politiques de 1870 furent cause de l'interruption des négociations.

Plusieurs personnes confondent la *Petite Eglise* avec l'*Eglise* du primat Chatel, mais il y a une grande différence entre les deux erreurs.

L'Eglise schismatique dite *Eglise catholique française* n'eut qu'une durée éphémère. Elle fut fondée par l'abbé Ferdinand François Chatel, mort en 1857. Chatel disait la messe en français. Il se fit proclamer par ses partisans *évêque primat* de son église.

La *Petite Eglise*, au contraire, date du Concordat intervenu entre le pape Pie VII et le gouvernement français en 1801. Elle eut pour adhérents les catholiques français qui ne voulurent pas accepter le concordat. Ils étaient au nombre de 800.000 y compris 38 évêques non démissionnaires et environ 6.000 prêtres.

Après la soumission des 38 évêques il n'y eut plus d'ordinations, et la soumission ou la mort de tous les prêtres laissèrent les sectateurs de la *Petite Eglise* sans pasteurs. Ils ont vécu ainsi jusqu'à présent donnant au monde le spectacle étrange d'un culte sans ministres. Actuellement ils ne forment plus qu'un groupe de quelques centaines de personnes, et ce groupe diminue de jour en jour.

2° Le 28 mai dans le département de l'Oise, France, Alexandre Martin surnommé *Albert*, l'un des membres du gouvernement provisoire de 1848, du 24 février au 4 mai. Il était âgé de 81 ans. Les Chambres françaises ont voté 5.000 francs pour ses funérailles. Albert était le dernier survivant des membres du gouvernement provisoire formé après la chute de Louis Philippe. Ses collègues étaient Lamartine, le juif Crémieux, Leduc-Rollin, Dupont de l'Eure, Arago, Garnier-Pagès, Marie, Louis Blanc, Flocon et Marrast. Ce gouvernement proclama la république, et le 4 mai il fut remplacé par l'Assemblée Constituante.

3° A Paris, France, le 9 mai, la révérende Mère Marie Augusta de Sartorius, la quatrième supérieure générale des Dames du Sacré Cœur. Elle avait succédé le 22 juillet dernier à la révérende mère Lehon. La mère de Sartorius est née en 1830 à Gratz, capitale de la Styrie. Elle a été supérieure de plusieurs maisons de son ordre en Europe et en Louisiane, et, de 1886 à 1894, elle fut assistante générale à Paris. La première supérieure générale du Sacré-Cœur a été la fondatrice, la vénérable Madame Barat, et la deuxième supérieure fut madame Gœtz.

4° Pierre Legrand, homme politique français, à l'âge de 61 ans. Il était député de la troisième circonscription de Lille. Il a été ambassadeur en Hollande et ministre du commerce.

5° M. Djevdet pacha, ministre sans portefeuille, ancien ministre de l'instruction publique et de la justice à Constantinople. Il comptait parmi les écrivains et hommes d'Etat de l'empire ottoman. Djevdet, qui était âgé de soixante et treize ans, laisse une Histoire générale de la Turquie appréciée. (*L'Univers*.)

6° Le 24 mai à Washington, Hugh McCullock, ancien secrétaire du Trésor. Il était considéré comme une autorité dans les questions économiques et financières. M. McCullock est né à Kennebunk, état du Maine, le 7 décembre 1808.

7° Le 28 mai, Walter Quiutin Gresham, éminent homme d'état américain. Il est né à Lanesville comté de Harrison, dans l'Indiana, le 7 mars 1832. Il pratiqua plusieurs années comme avocat et il fut juge dans l'Indiana. Lors de la guerre de sécession il entra dans l'armée du Nord et il se distingua en plusieurs circonstances, notamment au siège de Wicksburg. Il était secrétaire d'Etat depuis le mois de mars 1893, date de l'entrée en fonctions du président Cleveland.

M. Gresham était autrefois républicain et il fit partie du cabinet du président Arthur.

ALBY.

SAINT ANTOINE DE PADOUE par le R. P. Léopold Cherancé

O. M. I. in-12..... \$0.40

DE L'EDUCATION

Par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Onzième édition.

3 vol. in 12..... \$2.63

Il y a des temps pleins d'alarme, où les nations les plus puissantes se troublent tout à coup et semblent, selon l'expression de l'Écriture, marcher étourdies et chancelantes dans leurs voies, *conturbatæ sunt gentes* ; des temps pleins de douleur, où les royaumes inclinent à leur ruine, *inclinata sunt regna* ; où les mains tombent à tous les habitants de la terre, par l'abattement et l'effroi, *manus populi terræ conturbabuntur* ; où, enfin, les âmes les plus fermes, frappées du spectacle accablant des maux publics et privés, ont peine à se défendre des plus sinistres pressentiments !

Et cependant une voix a toujours crié à travers les siècles qu'il ne faut jamais désespérer du genre humain ni de son avenir, parce que le genre humain passe et se renouvelle sans cesse, et peut chaque jour arriver à un renouvellement heureux.

Il ne faut pas même désespérer d'une nation : quels que soient ses malheurs, il y a toujours pour elle une admirable ressource qui peut suffire à la régénérer, malgré ses égarements et ses fautes. Que lui faut-il ? Une seule chose : qu'elle se laisse élever !

C'est par là que Dieu a fait les nations guérissables dit la Sagesse éternelle : la forte Education des générations naissantes peut toujours puissamment contribuer à tout relever, à tout sauver.

Qui ne sait la profonde parole de Leibnitz : *“ J'ai toujours pensé qu'on réformerait le genre humain, si on réformait l'Education de la jeunesse ”* ?

“ La bonne Education de la jeunesse, disait encore ce grand homme, c'est le premier fondement de la félicité humaine. ”

En effet, c'est l'Education qui, par l'influence décisive qu'elle exerce sur l'enfant et sur la famille, éléments primitifs de toute société, fait les mœurs domestiques, inspire les vertus sociales et prépare des miracles inespérés de restauration intellectuelle, morale et religieuse. C'est l'Education qui fait la grandeur des peuples et maintient la splendeur, qui prévient leur décadence, et au besoin les relève de leur chute.

Il se rencontre là une des plus grandes lois du monde providentiel et moral.

Aussi, quand Dieu veut châtier un peuple, que fait-il ? il lui retire ses instituteurs, et alors, les instituteurs manquant, le peuple dépérit et tombe : *Cum prophetia defecerit, dissipabitur populus*.

Si je demandais à l'Espagne, au Portugal et à d'autres nations célèbres l'histoire de leurs malheurs, elles me répondraient peut-être : Nous sommes tombées depuis que, l'Education nous faisant défaut, les hommes chez nous ont défailli.

Que faut-il, en effet, pour former, pour soutenir, et, s'il en est besoin, pour régénérer une nation ? Avant tout, des hommes.

Les nations ne s'élèvent, ne grandissent et ne se conservent, ne rajeunissent et se renouvellent que par des hommes. Quand voit-on les peuples s'affaiblir, déchoir de leur grandeur et se précipiter à leur ruine ? Quand les hommes leur manquent.

Or, les hommes ! sans doute c'est Dieu qui les donne : mais, Dieu le voulant ainsi, c'est l'Éducation qui les fait.

Des hommes ! sans doute encore, il y en a toujours : mais ce qui contribue à la grandeur, à la prospérité morale et intellectuelle d'un pays, ce ne sont pas les hommes tels quels : ce sont les hommes faits, les hommes achevés, les hommes élevés.

Qui a sauvé autrefois la France au sortir du chaos de nos guerres civiles, et préparé la grandeur du siècle de Louis XIV ? C'est la prodigieuse force de l'Éducation qui fut donnée à la jeunesse française pendant les quarante premières années du XVIIe siècle, et la multitude d'hommes éminents qu'elle fit agir de toutes parts.

Où en sommes-nous à cet égard ?

Nous présentons depuis longtemps déjà un spectacle étrange.

Jamais la France ne fut couverte d'un peuple plus nombreux, plus actif, plus agité même.

Les économistes s'effrayent de cette population toujours croissante. Les routes de la fortune, toutes les carrières de la vie sociale, sont encombrées. Les hommes se pressent, se gênent, se heurtent, se fatiguent les uns les autres.

Et cependant, de toutes parts, on entend dire : Les hommes nous manquent ! où sont les hommes ? C'est le cri, c'est la plainte universelle.

Diogène autrefois, sa lanterne à la main, cherchait un homme en plein midi. Nous lui ressemblons.

Qu'est-ce à dire ?

Il y a ici manifestement une sorte de mystère qu'il est utile et profondément intéressé à pénétrer. Manifestement, l'homme qu'on cherche, les hommes dont on a besoin, sont autre chose que ceux dont nous sommes loin de manquer et que nous voyons s'agiter et se pousser de tous côtés.

Qu'est-ce donc qu'un homme ? qu'est-ce que les hommes ? et qu'entend-on par là ?

La langue vulgaire cache quelquefois, sous sa simplicité apparente, des profondeurs admirables, où se trouvent la lumière du bon sens et la sagesse de Dieu. Étudions sur tout ceci la langue vulgaire.

Voici les hommes dont elle parle, qu'elle nomme le plus fréquemment, et qu'elle discerne dans le genre humain.

Il y a :

- L'homme d'esprit ;
- L'homme de plaisir ;
- L'homme d'ambition et d'orgueil ;
- L'homme du désordre ;
- L'homme du crime.

Il y a aussi :

L'homme d'honneur ;
 L'homme de foi ;
 L'homme de génie ;
 L'homme de tête ;
 L'homme de cœur ;
 L'homme de courage ;
 L'homme de bien ;
 L'homme de science ;
 L'homme de bons sens.

On dit encore :

L'homme d'Etat ;
 L'homme de robe ;
 L'homme d'épée ;
 L'homme de lettres, etc., etc.

Parmi tous ces hommes, l'homme de bon sens, l'homme de foi et l'homme de bien sont, sans contredit au premier rang.

La langue vulgaire a élevé, on le voit déjà, le nom de l'homme à une hauteur singulière. C'est ainsi, pour en offrir encore quelques exemples, c'est ainsi qu'elle dit d'un grand magistrat qu'il est l'*homme des lois*, pour signifier qu'il en est l'interprète et le vengeur ; c'est ainsi qu'elle disait autrefois que le roi est l'*homme des peuples*, pour faire entendre qu'il en est le protecteur et le père.

Le nom de l'homme a été élevé plus haut encore ; on a dit : *L'homme de la Providence, l'homme de Dieu*. Rien n'est plus grand ici-bas.

L'homme de génie lui-même n'est grand, n'est utile que quand il est à la fois un homme de bien et un homme de sens. Et alors il apparaît sur la terre comme l'*homme de la Providence* ; il devient un des plus signalés bienfaits du ciel, et, si le caractère et la vertu s'élèvent en lui jusqu'à la sainteté, on le nomme quelquefois l'*homme de Dieu*.

On a même entendu sur la terre quelque chose de plus extraordinaire encore : il s'est rencontré que, dans la plénitude des temps, les hommes ont pu dire L'HOMME-DIEU.

Ces diverses et étonnantes acceptions d'un nom si commun, montrent évidemment qu'il y a dans ce nom un sens caché et digne d'être évidemment médité.

L'histoire des peuples et la révélation divine jettent sur tout ceci une vive lumière.

Que cherchent les peuples quand ils craignent quelque grand désastre ? Ils cherchent un homme qui les en préserve.

Quand les nations périssent dans les convulsions de l'anarchie, ou tombent dans cet affaïssissement léthargique qui est le sommeil précurseur de la mort ; en périssant, elles ne savent redire que la parole évangélique : Un homme nous manque ! nous n'avons pas d'homme ! HOMINEM NON HABEO !

Quand elles ont besoin d'un vengeur, du milieu même des

ruines de la patrie et de ses cendres fumantes, elles invoquent l'homme qui les vengera et s'écrient :

EXORIARE ALIQUIS NOSTRIS EX OSSIBUS ULTOR !

Un Hébreu, fatigué de l'impuissance de la loi et de la stérilité du sacerdoce mosaïque, s'écriait autrefois :

EXSURGAT ALIUS SACERDOS !

Presque toujours les hommes attendent un homme, cherchent un homme, un homme devant lequel l'envie et toutes les basses passions se taisent :

..... SI FORTE VIRUM QUEM

CONSPEXERE, SILENT

un homme qui soit pour les autres hommes l'homme de l'espérance, l'homme du salut, l'homme de la Providence.

Au commencement de ce siècle, le Premier Consul répondit à ce vœu, à ce cri de la France.

Aujourd'hui encore, en France, que cherche-t-on ? qu'attend-on ? Un homme !

Quelquefois il n'en faut qu'un, et plusieurs qui se présenteraient seraient un malheur.

Aujourd'hui, qui ne le sent, qui ne le dit ? Il faut un homme à la France. Malheureusement il s'en présente plusieurs. S'il n'y en avait qu'un, la France serait peut-être déjà sauvée ! Que faire ?

Prier, afin que Dieu rende possible celui qui est nécessaire.

Heureux les peuples desquels on peut redire la parole de l'Évangile : *Fuit homo missus a Deo : il y eut un jour pour eux un HOMME envoyé de Dieu !*

Mais je suis élevé ici à des pensées plus hautes, et les doctrines évangéliques éclairent admirablement ce que je médite en ce moment.

L'homme est le grand moyen employé par Dieu pour sauver l'homme. Une telle mission est sans contredit la plus grande gloire que Dieu puisse donner à un homme ici-bas.

Cette gloire est presque toujours douloureuse, sanglante. On ne sauve les hommes qu'en se dévouant, et quelquefois en mourant pour eux.

Le plus souvent ils ne veulent pas être sauvés : alors il faut les sauver malgré eux, et mourir pour eux et par eux.

C'est alors ce je ne sais quoi d'incomparable et d'achevé que les grandes infortunes ajoutent aux grandes vertus.

Dieu a trouvé cela si glorieux, qu'il en a réservé la gloire à son Fils.

J'ai dit que Dieu sauve l'humanité par l'homme : et il est à remarquer ici que, quand Dieu voulut lui-même travailler à notre salut et nous sauver, il se fit homme : *HOMO FACTUS EST !*

Quand le verbe devint l'HOMME-DIEU, le monde fut sauvé.

La date romaine abolie révéla la présence et l'ère du Dieu fait Homme.

L'homme de l'Empire romain s'effaça, et dit, en montrant un autre : *ECCE HOMMO ! VOICI L'HOMME !*

L'homme de la loi et de l'antique prophétie s'était effacé déjà

en sa présence. Le Précurseur lui-même quoiqu'il fût un homme envoyé de Dieu, ne parut envoyé que pour montrer aux autres hommes l'HOMME par excellence et tomber le premier à ses pieds. *Il y en a un au milieu de vous*, disait-il aux Juifs, *que vous ne connaissez pas ! Medius vestrum stetit quem vos nescitis. — Il faut qu'il croisse et que je diminue !* ajoutait-il. *Illum oportet crescere, me autem minui.*

Voilà les paroles qui firent de Jean-Baptiste le plus grand des enfants des hommes. Sa gloire immortelle est d'avoir été le Précurseur de Celui qui devait tout sauver.

Celui qui devait tout sauver, c'était l'homme attendu, promis, figuré pendant quarante siècles. C'était l'Homme dont Moïse, le plus grand homme des temps antiques, s'écriait au désert : *Mitte quem missurus es : Envoie, Seigneur, Celui que tu dois envoyer !*

LE SAINT QUE TU PROMIS ET QUE NOUS ATTENDONS ? disaient tous les anciens justes.

Les patriarches mouraient en souhaitant de le voir ; les pères apprenaient à leurs fils à l'espérer ; les prophètes chantaient sa venue : *Cieux*, disaient ils, *répandez votre rosée ! que la terre s'entr'ouvre et qu'elle germe son Sauveur !*

Ce fut Jésus-Christ ! et il montra accomplie en lui-même, aux dépens de sa propre vie, cette grande vérité : que pour être l'Homme de Dieu et l'Homme des peuples, que pour être un sauveur, il faut se dévouer, souffrir, mourir.

Le nom qui lui fut donné par les prophètes et par les anges disait sa destinée. Les prophètes le nommèrent *l'Attente* et *le Désiré des nations*, en même temps que *l'Homme des douleurs*, VIRUM DOLORUM, et les anges le nommèrent *Jésus*, c'est-à-dire SAUVEUR.

Être attendu, providentiellement espéré ; être le besoin et le vœu des peuples, et répondre à ce besoin, à ce vœu, par un dévouement qui va jusqu'à la mort : rien n'est plus grand dans les destinées humaines. Et c'est un trait incomparable de grandeur pour le christianisme, que les chrétiens adorent un Sauveur incontestablement attendu pendant quarante siècles, et mort sur une croix pour racheter l'humanité.

Voilà les lumières que l'Évangile jette sur le sujet qui nous occupe ; et, si nous descendons maintenant de ces hauteurs, nous trouverons encore bien des vérités importantes à méditer.

Il en est une que je veux remarquer d'abord : c'est que, quand l'homme de la Providence est donné, les hommes surgissent autour de lui.

Nous en avons eu chez nous un mémorable exemple : quand le Premier Consul répondit au vœu universel, et devint l'homme de la France, ce fut un beau spectacle de voir comment il rassembla autour de lui, éleva, multiplia les hommes pour la grande œuvre de la régénération sociale.

Tout fut un moment sauvé : et, s'il n'était pas devenu l'homme de l'ambition et de l'orgueil, s'il fût demeuré toujours l'homme du bon sens et la sagesse providentielle, la France, aujourd'hui, serait assurément plus heureuse, plus forte, plus puissante que nous ne la voyons.

Ces hommes de la Providence, quand ils sont fidèles à leur glorieuse mission, dominent leur temps, font leur siècle, impriment un mouvement à l'humanité tout entière, et laissent la trace immortelle et bénie de leur passage sur la terre : témoin les siècles d'un saint Louis, d'un Charlemagne !

Et cela sans charlatanisme, sans le mensonge des phrases, sans l'orgueil de la tyrannie.

Saint Paul n'a pas proclamé son siècle le siècle des lumières, et il a illuminé le monde.

Saint Vincent de Paul n'a pas proclamé son siècle le siècle de la philanthropie, et il a été le grand consolateur de l'humanité souffrante.

Non seulement ces hommes dominent leur siècle, mais ils sauvent leur siècle ; ils élèvent leur siècle ; ils créent leur siècle.

Voilà les hommes qu'il faut demander au ciel. Notre orgueil a beau s'agiter, s'irriter, nous ne serons sauvés que par des hommes envoyés de Dieu pour nous sauver.

Quant à nous, quels sont les hommes que nous devons chercher à former par l'Éducation et préparer, s'il se peut, à la mission du Ciel ? — car, on le comprend, ces *hommes de la Providence*, ces *hommes de Dieu*, dans le sens le plus élevé du mot, l'Éducation ne suffit point à les faire ; elle les prépare, et c'est Dieu seul qui les fait et qui les envoie.

Ceux donc que nous devons chercher à former, ce sont les hommes de bien, les hommes de sens, les hommes de tête, les hommes de foi, les hommes d'honneur et de courage, les hommes même de génie, s'il est possible : en un mot, les hommes capables de devenir, au besoin, les *hommes de Dieu*, les *hommes de la Providence*.

Je répète ma question : Où en sommes-nous à cet égard, et où sont parmi nous les hommes ?

Qu'avons-nous sur quoi nous puissions compter ?

Hélas ! non seulement, comme dit un prophète, tous les cœurs sont malades de tristesse : *omne cor mœrens* ; mais les plus fortes têtes s'abattent et languissent : *omne caput languidum*. La prudence humaine est à bout ; la plus haute sagesse se déconcerte les habiles de la terre sont manifestement en détresse les hommes les plus forts proclament eux-mêmes leur faiblesse.

Tous nous sommes condamnés à redire la douloureuse plainte de l'Évêque d'Hippone : **LEVONS NOS TÊTES ET PORTONS NOS REGARDS VERS CELUI DONT LE RÈGNE NE CHANCELLE NI NE FINIT ; CAR JE NE VOIS SUR LE CONTINENT NI HOMME NI ASSEMBLÉE CAPABLE DE SAUVER L'EMPIRE.**

Nous avons fait bien des révolutions.

La dernière, celle du 24 février, a mis en mouvement tout un peuple. Jamais il n'y eut un plus grand pêle-mêle d'hommes, jamais on ne vit une agitation plus gigantesque.

Dans les plus humbles villages, comme dans les plus grandes cités, depuis les plus pauvres ouvriers jusqu'aux princes, tous ont été provoqués, tous ont pu et dû apparaître au grand jour. Chose étrange ! de tout ce mouvement il n'est pas né, il en est pas resté

un homme. Plusieurs même y sont morts dans le mépris, qu'on croyait des hommes. Et la France cherche, attend toujours ceux qui lui manquent !

Sans doute il y a des hommes qui nous retiennent au penchant des abîmes, et nous devons en bénir Dieu ! mais ce sont les hommes des temps qui ont précédé : hommes politiques, hommes religieux, chefs militaires, magistrats ; on trouve en eux une haute intelligence, une rare intrépidité, un admirable dévouement à la chose publique ; mais ce sont ces hommes-là eux-mêmes qui se plaignent que les hommes manquent autour d'eux, qui comprennent l'immensité des besoins et déclarent leur propre insuffisance. En présence de tant d'œuvres qu'ils ne peuvent accomplir, de tant de maux auxquels ils ne peuvent porter remède nul ne s'écrie plus haut qu'eux : *Les hommes manquent !*

En effet, presque partout les hommes sont inférieurs à leur position ; presque partout on voit au premier rang des hommes de second ordre, qui seraient des hommes distingués, très utiles et même supérieurs dans des fonctions moins hautes que celles où le malheur et l'indigence des temps les condamne à agir et à n'être que médiocres ; en un mot, presque partout manque l'homme des grandes choses, l'homme de Dieu l'homme de l'œuvre, l'homme de la Providence.

De tels hommes, sans aucun doute, je l'ai dit déjà, c'est Dieu qui les fait et qui les donne. Eh bien ! depuis longtemps Dieu n'en donne pas, ou, s'il les fait et les donne, l'Éducation les défait : l'épouvantable état de société où nous sommes et le temps mortel où nous vivons les corrompt ou les étouffe ; et la malédiction de Dieu a précipité, sous nos yeux, l'orgueil de ceux en qui on espérait le plus !

Sans doute, ici nul n'est de meilleure condition que ses frères, et tous doivent s'accuser et gémir.

Sans doute, encore, il y a aujourd'hui du zèle, de la bonne volonté et même un ardent désir de faire de grandes choses ; on ne peut le méconnaître ; mais tout cela, il le faut avouer aussi, se révèle avec un caractère d'orgueil, d'égoïsme et de faiblesse misérable.

Quand Dieu voulut faire le XVII^e siècle et sauver la France il répandit un souffle de vie sur une multitude d'hommes, laïques et ecclésiastiques, mais tous chrétiens, humbles et forts, auxquels il donna, avec la résolution d'une sainteté décidée, un goût d'abnégation, un bon sens des affaires, un courage et enfin une tenue des grandes choses, dont nous sommes singulièrement dépourvus ; et puis, pour tout dire, ils firent de grandes choses parce qu'ils ne songèrent pas ambitieusement à les faire.

Ils sentaient bien, sans doute, qu'il se préparait quelque chose de grand dans ce siècle ; mais ils ne le célébraient pas fastueusement : ils auraient craint de se célébrer eux-mêmes.

Pas un des grands hommes du XVII^e siècle n'a dit : Le XVII^e siècle !

Le XVII^e siècle n'a été nommé qu'après eux : et nous nés

d'hier, nous avons glorifié déjà notre XIX^e siècle ! Nous l'avons proclamé le siècle des progrès !!! Sa marche se précipite, il est vrai ; il a des pieds de fer et des ailes de leu ; mais la terre tremble et fuit sous ses pas, et il achèvera peut-être sa course avant d'avoir atteint la fermeté de l'âge mûr !

Il y a bien parmi nous ce que l'on nomme les hommes de parti. Mais qu'est-ce à dire, et qu'en peut attendre la France ?

Hommes de parti, c'est-à-dire hommes qui ne seraient rien, s'ils n'étaient au service d'un parti : hommes dont les passions, les intérêts du jour, vantent, exagèrent, grandissent outre mesure le mérite pour les besoins des partis.

Sans doute, il y a des partis honnêtes, des partis nécessaires en des temps malheureux.

Mais l'homme qui sauve son pays n'est plus un homme de parti ; il s'en dégage, il les domine de toute la hauteur de son dévouement, de son génie et de sa mission, et il les rallie !

Là est la véritable force, là est la véritable gloire !

Quant aux hommes de parti, que sont-ils ? que peuvent-ils ?

Ils ont quelquefois dans le caractère ou dans l'esprit telle qualité ou tel défaut ; ou bien ils doivent au hasard des circonstances telle position qui les fait exalter par tous ceux dont c'est l'intérêt du moment.

Alors on exagère tout en eux ; ils ne font rien, ils ne publient rien qui ne soit admirable ; ils sont le drapeau du jour ; bon gré mal gré, on en soutient l'honneur. Il y a en leur faveur une sorte de gageure ; il faut aller jusqu'au bout.

Le parti le sait bien lui-même, et les habiles le disent tout bas, en attendant l'heure de le proclamer tout haut !

Depuis soixante années, combien n'avons-nous pas eu de ces célébrités mensongères ! de ces faux grands hommes !

Combien d'hommes, de peu ou de rien, qui ont été tout à un jour donné, et puis qui, le lendemain, se sont évanouis dans leur néant ! dont le souvenir s'est tellement effacé, qu'on est quelquefois tout étonné du silence qui s'est fait autour d'eux, et tout surpris d'entendre même prononcer leur nom et de savoir qu'ils vivent encore, tant on n'en entendait plus parler.

Voilà les hommes que nous avons eus !

Mais des hommes autour desquels on se rallie, des hommes devant lesquels la jalousie tombe, des hommes que les passions respectent ;

Il n'y en a pas : ou, s'il y en a, la Providence ne les adopte point : l'AVÈNEMENT leur manque : ou bien ils manquent eux-mêmes à la Providence et ne répondent pas à son appel.

Que sais-je ? il y a peut-être en eux quelque chose que j'ignore, que le monde ne sait pas, mais que Dieu sait, et qui fait que Dieu ne les a pas adoptés, et qu'ils ne deviennent point les hommes de Dieu pour le salut du monde !

Quelquefois ce ne sont que des défauts, négligés ou flattés, qui ont ces grandes et lamentables conséquences.

Il y a peut-être parmi nous tel homme qu'un seul défaut empêche d'être l'homme de la Providence.

Qu'il me soit permis de le dire : quand on est revêtu d'une autorité quelconque ici-bas ; quand on a reçu de Dieu les dons élevés de la position sociale, du caractère ou du génie, on ne se respecte jamais assez soi-même !

Ce sont les plus petits défauts qui diminuent et défont les plus grands hommes.

Parmi les défauts moins graves en apparence, il en est un que Fénelon reprochait aux princes, et qui, souvent inaperçu et par là même excusable, est cependant d'une gravité extrême chez les hommes publics, chez les hommes d'Etat, et se rencontre aujourd'hui très fréquemment, même dans les hommes de bien.

C'est d'être trop PARTICULIER : de songer trop à soi-même.

Oui, aujourd'hui les hommes de bien sont particuliers et songent trop à eux.

C'est une faiblesse devenue générale : elle est le grand malheur du temps où nous vivons, et ce temps, hélas ! est lui-même l'excuse de cette faiblesse.

Il y a eu, dans notre triste pays, tant de renversements et de désastres, que chacun effrayé se retire chez soi, dans ses intérêts privés, s'y cantonne en quelque sorte, et s'applique exclusivement à les sauver.

Et cependant que devient l'intérêt, le salut public ? qui y songe courageusement ? qui s'y dévoue sans réserve ? dans son dévouement, qui ne se cherche encore soi-même ?

Tout demeure isolé, tout demeure PARTICULIER, et par là tout est faible.

On le disait naguère : les méchants s'entendent pour le mal. — On ne peut trouver deux hommes vertueux qui s'entendent constamment pour le bien.

Cela est vrai, même parmi les plus dévoués.

On veut le bien ; on se dévoue à le faire, pourvu qu'on y travaille seul.

Mais s'oublier soi-même, faire le bien à plusieurs, se dévouer de concert à de grandes choses, avec l'accord et la responsabilité mutuelle du dévouement commun, rien n'est plus rare.

Triste temps que celui où on ne peut trouver deux honnêtes gens qui veuillent travailler ensemble à une même œuvre !

Que celui où toutes les plus petites raisons empêchent toutes les plus grandes choses !

Que celui où les intérêts et les hommes *particuliers* dominent et absorbent les intérêts et les hommes publics !

Certes, je ne veux pas être injuste envers mon temps et envers mon pays ; je le reconnais : aujourd'hui encore, il y a beaucoup d'hommes qui ont reçu de Dieu tout ce qu'il faut pour être utiles et rendre de grands services ; mais chacun à son excuse, son prétexte ou sa raison.

J'irai plus loin : depuis cinquante années, il y a eu parmi nous des hommes que les dons de la nature et une haute Education intellectuelle avaient faits des hommes de génie. Cela est vrai ; mais une mauvaise Education morale en fait des hommes pleins

d'une personnalité orgueilleuse ; l'orgueil a renversé le génie : et leur ruine a été effroyable.

Et, en fin de compte, partout ce sont les hommes qui font défaut ; et voilà pourquoi presque toutes les œuvres religieuses ou sociales manquent de l'homme qu'il leur faudrait : j'en citerai un exemple.

Une loi pour l'enseignement a été obtenue : plusieurs ont craint que la loi ne suffit pas, et on fait même, à cette occasion, plus de bruit qu'il ne convenait peut-être.

D'autres ont dit : La loi suffira, mais les hommes ne suffiront point.

Les hommes manqueront pour mettre à profit cette loi et la liberté qu'elle donne.

Qui a bien jugé ?

L'expérience décide en ce moment. A l'heure où je parle, s'il y avait des hommes, la France serait couverte de maisons d'Education chrétienne d'établissements libres, et la jeunesse française sauvée ; les congrégations religieuses et le clergé, au lieu d'ouvrir çà et là quelques rares collèges dont plusieurs peut-être subsisteront avec bien de la peine, auraient, par le bienfait de cette loi, répondu à tous les vœux des familles catholiques, et ouvert les cent collèges qui nous manquent.

Mais hélas ! il faut l'avouer, nous sommes dans un cercle vicieux : l'Education seule pourrait former les hommes qui nous manquent, et les hommes qui nous manquent pourraient seuls nous donner l'Education qu'il nous faut.

On ne sortira de ce cercle vicieux que par un prodigieux effort d'intelligence, de dévouement et de courage !

C'est ce qu'on a fait au commencement du XVII^e siècle. La situation n'était guère meilleure.

Mais qu'on y prenne garde, ce ne sont pas des hommes médiocres qui nous ont fait et élevé le XVII^e siècle : c'est un saint Vincent de Paul, un Richelieu, un cardinal de Bérulle, un Olier, et tous ces grands instituteurs de la jeunesse séculière et cléricale, dont l'intelligence, le dévouement et l'énergie passèrent de loin tout ce que notre temps peut imaginer.

Le règne de Louis XIII fut admirable pour ceux qui savent regarder de près : le roi manquait, mais il y avait un homme : cet homme, dont Fénelon, malgré ses inclinations contraires, a dit depuis :

“ Armand, cardinal de Richelieu, changeait alors la face de l'Europe, et, recueillant les débris de nos guerres civiles, posait les vrais fondements d'une puissance supérieure à toutes les autres.

“ Né pour connaître les hommes et pour les employer selon leur talents, il les attachait par le cœur à sa personne et à ses desseins pour l'Etat.

“ Aussi le temps qui efface les autres noms fait croître le sien ; et, à mesure qu'il s'éloigne de nous, il est mieux dans son point de vue.”

Les troubles du XVI^e siècle et les grandes leçons du malheur

avaient décidé le XVII^e à fortement élever sa jeunesse ; Richelieu y contribua plus puissamment que personne, et c'est par là surtout qu'il prépara la grandeur du règne suivant.

Si l'Eglise n'a pas sauvé l'empire romain, c'est que l'empire n'a pas voulu se laisser élever par elle. Les barbares sont devenus la société européenne, parce qu'ils se sont laissé élever par l'Eglise.

On a dit en Europe : Les rois s'en vont. Je dirai. Les nations européennes aussi, si elles négligent longtemps encore l'Education de la jeunesse.

Sans doute, comme je le disais plus haut, il ne faut pas désespérer des nations. Dieu les a faites guérissables ; mais il faut qu'elles veuillent être guéries : autrement, elles ne sont pas plus immortelles que les hommes.

Voyez toutes les petites républiques de l'Amérique méridionale. Quelles agitations ! quelle faiblesse : quels abaissements ! quelle anarchie sociale !

Toutes ces républiques n'existent pas encore, on le peut dire. Elle n'existeront peut-être jamais. Pourquoi ? Les hommes leur manquent. Elles n'ont pas encore trouvé un homme. Ceux dont les noms arrivent jusqu'à nous, évidemment, ne sont pas des hommes.

Elles vivent au jour le jour, ou plutôt elles se meurent chaque jour, à force de révolutions.

La France, l'Europe, en viendront-elles à cette triste fin ?

N'y a-t-il aucune nation, dans le monde civilisé dont on ne puisse dire : C'est une nation qui s'en va !

Je l'ignore ; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître tout ce qu'il y a de vrai dans cette parole du chancelier Oxenstiern à son fils, partant pour visiter les grandes capitales de l'Europe : " Allez voir, mon fils, avec quelle petite dose de sagesse le monde est gouverné. "

Que pouvons-nous dire de nous-mêmes ?

Je n'en dirai qu'une chose incontestable :

Ce libertinage d'esprit qui s'appelle la liberté de la presse, enlève, chaque matin, à la société française sa force intellectuelle et morale. Ecrivains et lecteurs s'y épuisent également.

Certes, ce ne fut pas le journalisme qui forma, qui inspira, qui gouverna ces hommes, ces prêtres, ces religieux, ces instituteurs de la jeunesse, si grands et si forts, au commencement du XVII^e siècle !

On l'a dit encore et cela est vrai : la liberté de la presse est l'asservissement des esprits ; c'est une violence tyrannique exercée sur les intelligences faibles.

La société temporelle y a succombé. La société spirituelle elle-même en souffre. Elle en souffrira plus profondément encore si elle n'y prend garde.

Quoi qu'il en soit, espérons que Dieu ne donne à la France de si fortes leçons que parce qu'il veut lui donner la sagesse, lui apprendre à réparer par elle-même les maux qu'elle a faits aux peuples, et, à l'aide des hommes d'intelligence et de cœur, des

hommes de conscience et de foi que l'Education élèvera pour elle, la faire marcher encore fille aînée de l'Eglise et reine du monde civilisé !

Après toutes ces considérations, on ne trouvera pas étonnant, je pense, qu'un Evêque dont la vie presque entière s'est passée à élever la jeunesse, qui a consacré à cette grande œuvre de laborieuses études et un long dévouement, vienne aujourd'hui entretenir ses contemporains de l'Education, c'est-à-dire du grand art de faire les hommes.

Il m'a semblé trop triste de désespérer d'un pays dont l'intelligence est naturellement si belle, le cœur si haut, les instincts si généreux, et le bon sens toujours supérieur à ses légèretés. Sans doute le peuple français peut se laisser éblouir, égarer ; mais il sait revenir à la raison par ses égarements mêmes ; et une grande et forte Education peut lui rendre encore ce sens ferme et élevé, ce sens chrétien qui en fait le premier peuple du monde, et qui lui fera retrouver son antique prospérité dans ses premières vertus.

Que chacun donc, ô noble peuple ! l'offre son secours et te paye, en passant, sa dette ; pour moi, je voudrais acquitter la mienne, en t'offrant, dans cette humble essai, les souvenirs de mon dévouement et de mon expérience. La génération présente est la source des générations futures : préparons-là, s'il est possible, de manière à léguer à l'avenir des espérances meilleures que le présent.

Ce livre, si on peut lui donner ce nom, s'est trouvé fait, je le dois avouer en finissant, sans que j'eusse songé à le faire. La rapidité du temps, des occupations trop multipliées, une infirmité douloureuse, ne m'auraient laissé ni le loisir ni la force de faire un livre. Aussi ce ne sont que de simples souvenirs, et des pensées qui m'occupèrent longtemps, quand je vivais avec la jeunesse. Ces pensées, que je recueillais alors seulement pour quelques-uns, on m'a pressé de les offrir aujourd'hui à tous. J'y ai consenti trop facilement peut-être ; mais la jeunesse, après avoir été la sollicitude et l'affection de ma vie entière, n'a pas cessé de m'être chère : je sens que mon cœur, malgré les années, ne vieillit point pour elle. Elle est le dernier espoir de la Religion et de la Patrie : à ce titre, elle a un attrait et un charme irrésistibles pour quiconque aime l'une et l'autre ; et j'ai cédé à l'espérance de la servir encore, en lui offrant publiquement aujourd'hui des leçons et des conseils que j'aimais autrefois à lui communiquer en famille.

Tel est le sujet de ces pages, que je dédie à la jeunesse de mon pays, à tous ceux qui se consacrent à l'œuvre de l'Education parmi nous, à mon pays lui-même. Je ne donne, d'ailleurs, ici aucune autre raison de cet ouvrage que son but et son titre : j'espère qu'il s'expliquera de lui-même. Puisse-t-il être utile ! c'est mon seul vœu, et, si ce vœu est exaucé, j'en bénirai le Dieu AUTEUR DE TOUT BIEN.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

DECISIONS RECENTES

NOS TRIBUNAUX VIENNENT DE JUGER

1° (Impôt sur les successions.)

Que les banques ne peuvent pas être contraintes d'entrer dans leurs registres les transports d'actions, consentis par les héritiers ou légataires, etc., d'une personne décédée, s'il n'est pas prouvé que l'impôt sur les successions a été payé au gouvernement. (Cour Supérieure, Montréal, *Re R. T. Henéker et al. vs La Banque de Montréal et le Procureur-Général*, intervenant, Davidson, juge.)

NOTE.—Ce jugement a été rendu en vertu du Statut de Québec de 1892, 55-56 Victoria, chapitre 17 (1), art. 1191d, paragraphé 5. Voici le texte de ce paragraphe :

5. Nul transport des biens d'une succession n'est valide et ne constitue un titre, si les droits payables, en vertu de cette loi, n'ont pas été payés, et aucun exécuteur, fidéi-commissaire, administrateur, curateur, héritier ou légataire ne peut consentir à un transport, ni au payement des legs, à moins que ces droits n'aient été payés.

2° (Publicité. Dommages.)

Que le fait de réclamer une créance (avec menace de poursuite; par carte postale, ne donne pas lieu à une action en dommages. (Cour de Circuit, Montréal, *Re Guimet vs Robidoux*, Champagne, juge.)

3° (Libelle.)

Qu'il ne peut pas y avoir compensation d'injures en matière de libelle. (Cour d'Appel, Montréal, *Re Sauvalle vs Tardivel*.)

NOTE. Dans cette cause le jugement de la Cour Supérieure a été confirmé. (2) Il condamnait M. Tardivel, rédacteur de la *Vérité*, de Québec, à payer à M. Sauvalle, rédacteur de la *Patrie*, de Montréal, des dommages au montant de deux cents piastres.

Dans sa défense, M. Tardivel avait plaidé *justification et compensation d'injure*. Voici ce qu'a dit à ce sujet le juge en chef Lacoste en rendant le jugement de la Cour d'Appel.

Troisièmement.—Y a-t-il eu provocation et compensation? Le tribunal ne le croit pas. Il ne peut y avoir compensation d'injures en matière de libelle. La théorie adverse peu lsembler plausible, mais elle est subversible de l'ordre social. Nul ne peut se faire justice à lui-même.

Il peut y avoir compensation en matière d'injures verbales, quand l'offense et la réplique se font dans la même circonstance, alors qu'une personne frappée

(1) Loi relative aux droits sur les successions et les transports d'immeubles.

(2) La Cour Supérieure (Jetté, juge) avait jugé :

"Qu'au point de vue de la majorité de la population de cette province l'affirmation du fait qu'une personne est méthodiste, alors qu'en réalité cette personne est catholique, et qu'elle se dit catholique, constitue une injure qui affecte considérablement cette personne et lui fait un tort grave".

Voyez le PROPAGATEUR du 15 juillet 1894, page 342.

ou insultée frappe ou insulte à son tour,—la provocation ayant mis sur le coup la partie adverse hors d'elle-même. C'est par une demande incidente que l'on doit plaider compensation dans le cas actuel.

BONNE AVENTURE

QUESTION.—Quelle est la peine prononcée par la loi contre ceux qui consultent les *diseuses de bonne aventure*, et contre les diseuses elles-mêmes ?

Une dupe.

RÉPONSE.—La loi ne punit pas les dupes, considérant sans doute que le fait d'être dupé porte en lui sa punition, mais elle punit les dupeurs. Un an d'emprisonnement est la peine portée contre eux. Voici la disposition de l'article 396 du Code Criminel concernant les *dupeurs* :

396. Est coupable d'un acte criminel et passible d'un an d'emprisonnement, celui qui prétend exercer ou pratiquer quelque magie, sorcellerie, enchantement ou conjuration, ou qui entreprend de dire la bonne aventure, ou qui prétend, par son habileté ou ses connaissances dans quelque science occulte ou magique, pouvoir découvrir où et comment peuvent être retrouvés des objets ou effets supposés volés ou perdus.

CHARS URBAINS

QUESTION.—La Compagnie des chars urbains est-elle obligée, sur demande, de vendre des billets de passage ? Dans le cas contraire est-elle passible de dommages ?

Un Ouvrier.

RÉPONSE.—En vertu des conventions intervenues entre la cité de Montréal et la Compagnie des chars urbains (Montreal Street Railway Company) cette dernière est obligée de vendre ses billets à tous ceux qui en font la demande soit dans ses bureaux soit aux conducteurs. Dans le cas contraire on peut la faire condamner à une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention. Elle n'est cependant pas passible de dommages-intérêts. C'est ce qui vient d'être jugé (1) par la Cour Supérieure (Mathieu, juge) dans la cause de St-Julien vs la compagnie.

SECRET PROFESSIONEL

La conférence du stage des avocats à la cour de cassation, dans sa séance du 16 décembre 1893, présidée par M. Sabatier, président de l'ordre, a discuté la question suivante :

Des ministres des cultes légalement reconnus sont-ils tenus de garder le secret sur les révélations qui leur ont été faites à raison de leurs fonctions, même en dehors du sacrement, de confession ?

L'affirmative a été soutenue par M. Rémond.

La négative par M. Bourgeois.

M. Baron, comme ministre public, a conclu dans le sens de la négative.

La conférence a adopté l'affirmative.

(L'Univers.)

NOTE DE LA RÉDACTION.—L'opinion adoptée par la Conférence est la seule rationnelle. Elle est conforme aux dispositions de l'article 275 de notre *Code de Procédure Civile*.

(1) Le 11 juin courant (1895).

LA QUESTION RELIGIEUSE EN ORIENT

Et l'Union des Eglises, par un Missionnaire.

In-12..... \$0.25

(suite)

IV

UNION AVEC L'EGLISE CATHOLIQUE

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons avec la conviction la plus intime : les Eglises d'Orient ne peuvent conserver leur existence qu'en s'unissant à l'Eglise catholique dont elles se sont détachées.

C'est le point qu'il s'agit de démontrer maintenant en prouvant d'abord que rien de sérieux ne s'oppose à cette union, et ensuite que d'immenses avantages en reviendront à toutes les Eglises jusqu'ici séparées.

On peut ramener à quatre les causes qui ont fait persévérer jusqu'à nos jours la scission lamentable des Eglises consommée au XI^e siècle : la question liturgique, la question disciplinaire, la question dogmatique, et, enfin, la plus importante de toutes, la question politique.

Les trois premières n'ont existé, en réalité, qu'en raison de la quatrième et ne se sont produites que lorsque la vraie cause avait déjà produit la division. Or, ces trois premières causes, sujet de tant de discussions ardentes et passionnées, n'ont été entretenues que par suite de préjugés, nourris de part et d'autre par un certain nombre d'esprits, souvent plus préoccupés de l'extérieur et de l'accidentel que du véritable point de vue principal et seul essentiel. Il suffit de mettre ces questions en face de la réalité, sans parti pris et en écartant tous les préjugés, pour se convaincre qu'elles n'ont pas de raison d'être.

a) LA QUESTION LITURGIQUE

Ici le préjugé, de la part des Eglises orientales, consiste à penser que, pour s'unir à l'Eglise catholique il leur faudra renoncer à leurs antiques liturgies, auxquelles les peuples d'Orient sont si attachés, et avec raison, à cause de leur antiquité même, des gloires qu'elles leur rappellent, des noms illustres entre tous qu'elles portent, et surtout, parce qu'elles sont devenues, par la force même des choses, le lien religieux qui les distingue et les caractérise et, plus tard, le lien politique qui en fait une nation à part. On conçoit dès lors l'attachement que l'Oriental a pour sa liturgie, le culte qu'il lui porte, et, par suite, la répugnance extrême qu'il doit éprouver pour une union qu'il pense ne pouvoir se

réaliser sans sacrifier cet objet de son affection la plus légitime comme la plus forte. Or cette crainte est chimérique, comme on le verra bientôt. Malheureusement, il faut le dire, elle a été entretenue par ce qu'on peut appeler le préjugé occidental, préjugé trop souvent manifesté, et qu'on ne trouve que trop vivant encore. Ce préjugé consiste à dire que : *les Orientaux ne seront vraiment unis à l'Eglise catholique que lorsqu'ils auront abandonné leur rite pour passer au rite latin.*

Les Orientaux qui entendent ou ont entendu, dans le passé, des missionnaires latins en Orient parler de la sorte et agir en conséquence, c'est-à-dire faire passer au rite latin ceux qu'ils ramenaient du schisme, en ont conclu que ceux qui parlaient et agissaient ainsi avaient mission de le faire ; et que, par suite, le but de l'Eglise latine était d'absorber l'Eglise orientale en la latinisant.

Tels sont les deux préjugés relatifs aux liturgies orientales : préjugés aussi faux l'un que l'autre. Il est évident, en effet, pour tout le monde que le retour des Orientaux à l'unité n'exige en rien l'abandon de leurs usages liturgiques ; et que, d'autre part, l'Eglise romaine n'a jamais eu l'intention qu'on lui prête. Ces deux préjugés sont aussi pernicieux, puisqu'ils créent un obstacle à l'union, cependant si nécessaire, des Eglises.

Pour les réduire à néant, il suffira de rappeler sommairement les décisions tant de fois émanées du Saint-Siège sur une question qui n'aurait jamais dû se produire, tranchée qu'elle était d'avance par une tradition de plus de dix siècles.

Malheureusement elle s'est produite en bien des rencontres. Les missionnaires latins qui, entrés dans les vues du Saint-Siège, s'efforcent maintenant en Orient de faire tomber ce préjugé si ancien et si enraciné, même en passant eux-mêmes à l'un ou à l'autre des rites orientaux lorsque la chose est jugée utile, n'auront rien de mieux à faire, pour le détruire entièrement, que de remettre sous les yeux des peuples le texte si clair des décrets des Souverains Pontifes. Ils pourront leur rappeler aussi tant d'actes accomplis par eux et qui, non moins que leurs décrets, témoignent de leur constante volonté de conserver intacts les vénérables liturgies orientales.

Nous allons indiquer ici sommairement ces actes et citer quelques uns de ces décrets qu'on rencontre presque à chaque page des Bullaires, en particulier dans celui de Benoît XIV, qu'on peut considérer à bon droit comme fournissant la législation complète de l'Eglise sur cette importante matière.

Mais avant d'en venir à ces citations, il est bon de rappeler que, pendant dix siècles, la question était pratiquement résolue. Avant la séparation, les liturgies orientales existaient et étaient suivies, sans que jamais personne eût eu même la pensée de trouver, en la diversité des rites, le moindre sujet de discorde. Ce n'est pas assez de dire dix siècles : il y a eu toujours en Orient des catholiques plus ou moins nombreux, suivant leurs antiques liturgies, sans que jamais l'Eglise de Rome leur ait demandé d'en changer.

Même au temps des plus vives controverses, la question litur-

gique, au moins dans son ensemble, n'a jamais non plus donné lieu à controverse, tant la variété était considérée par tous comme naturelle.

Aussi est-ce bien plutôt par suite de certains empiètements pratiques que la question a été soulevée. Ces empiètements ont donné lieu à des plaintes, et ces plaintes ont motivé l'intervention des Souverains Pontifes, et leur ont fait porter les décisions qui vont suivre, depuis le jour où le latinisme inaugura ses menées.

Les actes personnels des Souverains Pontifes montraient d'ailleurs suffisamment l'esprit dont ils étaient animés envers les rites des Orientaux.

Qu'on ouvre l'histoire, et on y lira que des Eglises orientales existaient à Rome dès avant le schisme, et qu'elles ont continué à y exister, à y pratiquer, sous les yeux et avec la protection bienveillante des Papes, leurs rites liturgiques, comme l'atteste saint Léon IX dans sa réponse à Michel Cérulaire et à Léon d'Achrida.

Plus tard, des écoles furent fondées à Rome même, par les Souverains Pontifes, pour des élèves des rites orientaux, et, d'après les règlements qui leur furent donnés, ces élèves devaient y être élevés dans leur rite et selon les usages de leurs Eglises respectives.

Aux conciles de Lyon et de Florence où fut rétablie, pour trop peu de temps, hélas ! l'union qui n'aurait jamais dû jamais cesser et qui devait être sitôt rompue, il fut statué que l'Eglise d'Orient conserverait ses antiques liturgies.

Lorsque, aux XVII^e et XVIII^e siècles, furent constituées les Eglises orientales catholiques avec la forme qu'elles conservent encore aujourd'hui, bien loin de leur demander l'abandon de leurs liturgies, le Saint-Siège leur en prescrivit rigoureusement l'observation. Si dès cette même époque, il soumit à un examen minutieux les livres liturgiques des Eglises orientales, ce fut seulement pour ramener le rite liturgique à sa pureté première, pour le rendre par là plus vénérable et l'imposer ensuite avec plus de rigueur. On peut voir dans la bulle de Benoit XIV *Ex quo primum*, du 1^{er} mars 1756, avec quel soin cette revision a été faite pour l'ecclésiastique grec en particulier, qu'elle sollicita ce grand Pape apporta à conserver tous les usages de l'Eglise grecque et même à les justifier contre certaines attaques dont ils étaient l'objet, attaques qu'il n'hésite pas à qualifier d'erreur et d'injustice : " Elle est injuste, dit-il au paragraphe 8, et erronée, en même temps qu'opposée à la paix et à l'union, la manière de juger de ceux qui, ne connaissant que les livres liturgiques latins, et puisant d'ailleurs leur science dans les seuls écrits de certains de nos auteurs, fort au courant sans doute des choses qui nous concernent, mais ignorant les coutumes des Grecs et la conduite constante du Saint-Siège apostolique à leur égard, n'ont pas hésité à condamner dans les rites sacrés des Grecs tout ce qui n'est pas conforme au rite latin et ne concorde pas avec lui. "

Le simple énoncé de ces actes suffirait à lui seul pour montrer

que les préjugés dont nous avons parlé n'ont pas lieu d'exister.

Mais, pour mieux en convaincre encore, citons quelques décrets du Saint-Siège dans lesquels les Souverains Pontifes ordonnent d'abord la conservation des rites orientaux et défendent expressément d'y rien changer.

On peut voir, dans la bulle *allatæ sunt* de Benoît XIV, du 26 juillet 1755, la citation des décrets émanés de Rome sous les Souverains Pontifes ses prédécesseurs. On y trouvera, depuis le paragraphe 8 jusqu'au 16^e, une liste assez respectable de douze papes qui tous ordonnent la conservation de ces antiques liturgies de l'Orient; et, aux passages suivants, l'énoncé de faits qui confirment cette manière constante et uniforme d'agir des Pontifes romains à l'égard des liturgies orientales.

Benoît XIV conclut en disant : " que ce n'est point seulement pour répondre à la consultation du missionnaire de Bassorah (consultation qui a été l'occasion de la bulle *Allatæ sunt*), mais pour rendre manifeste à tous la bienveillance avec laquelle le Saint-Siège embrasse les catholiques orientaux; car il prescrit la conservation entière de leurs anciens rites *qui ne sont contraires ni à la religion catholique, ni à l'honnêteté ecclésiastique*; puisqu'il ne demande pas à ceux des Orientaux qui reviennent à l'unité catholique l'abandon de leurs rites, mais seulement d'abjurer et de détester les hérésies; qu'il désire vivement que leurs diverses nations soient conservées et non détruites, et pour comprendre beaucoup de choses en peu de mots, qu'ils soient tous catholiques, mais non pas qu'ils deviennent tous latins."

Ce que Benoît XIV dit dans la bulle *allatæ sunt* des liturgies orientales en général, il l'avait dit plus particulièrement, quelques années auparavant, du rite ou de la liturgie grecque dans sa bulle *Demandatam* du 21 décembre 1743. On trouvera plus loin, à propos de la question disciplinaire, un texte qui en est tiré, et qui se rapporte également à la liturgie.

A ces extraits des bulles de Benoît XIV, il serait facile d'en ajouter bien d'autres du même pape et des Souverains Pontifes ses successeurs. Mais, pour ne pas redire constamment les mêmes choses, nous nous contenterons de citer encore un passage de l'Encyclique que Pie IX adressait aux Orientaux à la date du 6 janvier 1848 : " Nous garderons absolument intactes vos liturgies catholiques particulières à chaque peuple, ces liturgies pour lesquelles nous avons véritablement la plus grande estime, bien qu'en quelques points elles diffèrent de la liturgie latine. Nos prédécesseurs ont, eux aussi, estimé beaucoup vos liturgies si recommandables par leur vénérable antiquité et écrites en des langues dont ont fait usage les Apôtres et les Pères. Elles contiennent d'ailleurs des rites d'une splendeur et d'une magnificence singulières qui portent les fidèles à la piété et au respect envers les saints mystères."

(à suivre)

VIENT DE PARAITRE

SAINT ANTOINE DE PADOUE

D'APRÈS LES MEILLEURS AUTEURS

Par un prêtre du diocèse de Montréal

1 vol. in-12 de 118 pages, orné d'un beau portrait du Saint.....Prix : \$0.25

(50 pages de ce volume sont consacrées à l'œuvre du pain de St. Antoine).

N. B. Les personnes qui désirent propager la dévotion à Saint Antoine pourront, en demandant ce volume, se procurer la petite feuille contenant le *Bref de St Antoine* qui est d'une si grande efficacité. Nous l'enverrons gratuitement par centaine ou plus à ceux qui voudront la distribuer dans les paroisses ou dans les écoles.

PRÉFACE

Si jamais homme, si jamais saint reçut abondamment l'esprit de Dieu, ce fut sans contredit le Saint dont nous présentons la vie abrégée aux familles canadiennes. Ce fut par cet esprit et par les dons que cet esprit répandit sur lui qu'il fit les grandes choses que nous admirons dans sa vie. Lumière, piété et force, tels furent les moyens que Dieu lui fournit et par lesquels il accomplit si merveilleusement sa mission.

Quand Jésus-Christ voulut sauver les hommes, il se mit à les instruire, il prêcha dans la Judée et dans la Galilée, il déclara qu'il était envoyé pour prêcher. Quand, sur le point de remonter au ciel, il chargea les Apôtres de continuer ici-bas son œuvre, il leur commanda encore de prêcher.

Mais n'allons pas croire que la prédication consiste uniquement dans les discours que l'apôtre fait entendre. "Non, dit un grand prédicateur, l'apôtre n'est pas seulement un homme qui sait, et qui enseigne au moyen de la parole; c'est un homme qui prêche le christianisme par tout son être, et dont la présence seule est déjà une apparition de Jésus-Christ."

Tel fut Saint-Antoine de Padoue dont la dévotion prend de nos jours un essor remarquable.

Moine et apôtre, cet aimable saint joint à la prédication de l'Évangile l'observation des conseils les plus sévères de la morale de Jésus-Christ, la pratique du jeûne, de la pénitence et de la prière. Et à l'aide de ces moyens il entraîne les populations à sa suite; les justes sont affermis, les tièdes s'enflamment, les pécheurs se convertissent, les hérétiques reconnaissent leurs erreurs et à trente six ans, il est mûr pour le ciel. Après sa mort comme pendant sa vie, les prodiges abondent, et depuis sept cents ans le grand thaumaturge répand ses dons, sur ceux qui l'invoquent, avec une profusion bien propre à encourager ses dévots serviteurs à lui continuer l'offrande de leurs hommages.

C'est dans ce but que nous offrons ces quelques pages qui feront connaître les vertus de ce grand ami de Dieu, et la puissance dont il dispose dans le ciel.

Pour rendre aux Saints l'honneur qui leur est dû, il faut les invoquer et les imiter. Il faut tâcher de suivre les bons exemples qu'ils nous ont donnés sur la terre ; et pour en arriver là, il faut lire leur vie.

Lisons en particulier la vie de Saint-Antoine de Padoue. Nous serons émerveillés d'une si grande sainteté ; nous admirerons la puissance accordée par Dieu à ce grand *seigneur de miracles*.

La dévotion à Saint Antoine de Padoue a franchi les mers avec nos pères, et avec Saint-Joseph et Sainte-Anne il est invoqué dans presque toutes les familles canadiennes, avec une piété et une ferveur, qui, il faut le dire, ont reçu leur récompense.

Qui oserait nier, le pouvoir de Saint-Antoine, surtout en certaines occasions ? Qui ne connaît la date du 13 juin ?.....

Lisons donc ce petit livre et nous apprendrons, par l'exemple de Saint-Antoine, qu'il y a tout à gagner à servir Dieu fidèlement et avec amour, et tout à perdre à l'abandonner.....

Nous apprendrons aussi les grands avantages qui découlent de l'invocation des Saints, et combien nos misères seraient adoucies si nous savions nous faire des amis dans le ciel.

LE PERE LAVERLOCHERE

Missionnaire Oblat de Marie-Immaculée, Apôtre de la baie d'Hudson, par le P. A. Soul-rin, O. M. J. De la même Congrégation.

1 vol. in-8, illustré..... \$0.75

“ Il y a des noms, dit un historien du Canada, qu'il suffit d'évoquer pour faire naître aussitôt comme une rumeur glorieuse. Ils vibrent, a dit quelqu'un, sonores comme des clairons de combat. ”

Parmi les apôtres qui ont illustré les missions de l'Amérique britannique du Nord, vers la fin de la première moitié de ce siècle, il en est un qui a laissé une profonde impression. Cet apôtre est le Père Laverlochère. Les *Annales de la Propagation de la Foi*, les publications catholiques, j'oserais dire les chaires des principales églises de France et du Canada, ont révélé ce nom au monde chrétien et se sont faits les échos des récits de l'homme de Dieu.

Ses années de missions proprement dites ont été, hélas ! peu nombreuses, mais pleines de travaux et de fatigues, mais abondantes en fruits de vie et de salut pour les âmes. Frappé d'une infirmité précoce au milieu de ses courses lointaines et mis hors de combat, il vécut encore trente-deux ans, impuissant, il est vrai, mais résigné à la volonté de Dieu, donnant à ses frères en religion l'exemple des vertus religieuses et sacerdotales. Il s'est endormi dans la paix du Seigneur le 4 octobre 1884, à Témiskaming, âgé de soixante-douze ans.

CLARISSE DE SOMERGHEM

I

C'était sous le règne de Henri II, cinquième roi depuis la conquête de l'Angleterre par les Normands. Londres n'était pas encore telle que nous la voyons aujourd'hui, répandant sur un territoire immense sa population toujours excitée par la fièvre du travail ; elle n'accueillait pas encore dans ses docks magnifiques les richesses de l'univers ; elle n'ouvrit pas encore aux pas de l'étranger ses rues superbes, gigantesques, dont les beaux palais servent de voile à de si hideuses misères (1). Mais elle possédait déjà trois choses, qui, maintenant encore, excitent l'admiration des voyageurs : son noble fleuve, la Tour, blanche et antique, baignant dans la Tamise ses pieds de granit, et sa cathédrale de Westminster, portant dans ses tours majestueuses et hardies. Le palais des rois s'élevait non loin de ce lieu, consacré aux royales sépultures ; et, des étroites fenêtres de leur demeure, ils pouvaient voir les murailles où ils avaient été couronnés, et où, couchés dans la poudre, les attendaient leurs prédécesseurs.

Henri II, assis dans son cabinet, devant une table couverte de chartes et de diplômes, lisait un manuscrit dont le contenu semblait lui causer une vive

(1) On sait qu'au centre des plus beaux quartiers de Londres se trouvent les cours affreuses où végète la population pauvre de cette ville, population misérable entre toutes les autres.

impatience ; son front se ridait, ses yeux lançaient des éclairs, et, froissant enfin le papier, il le jeta brusquement loin de lui, en s'écriant :

— Ah ! maudit Gascon ! si je te tiens jamais en Angleterre, tu auras moult le temps de faire des sirventes dans la tour de Cardiff !

C'étaient quelques vers de Bertrand de Born, le troubadour aquitain, qui, par leur verve âpre et railleuse, avaient ainsi ému le courroux du puissant roi (1).

Il se leva, s'approcha de la fenêtre, regarda quelques groupes d'écuyers et de chevaliers qui se promenaient au dehors, sur une terrasse que baignait la Tamise, et puis il donna un coup de sifflet : un varlet accourut.

— Quelqu'un attend-il audience ?

— La demoiselle de Somergem s'est rendue aux ordres de Votre Grâce.

— Qu'elle entre !

La portière retomba et se souleva encore une fois pour donner passage à une jeune dame, qu'accompagnait une vieille suivante qui se tint à l'écart, assise sur un banc de chêne, dans l'embrasure d'une profonde fenêtre. Le roi vint au-devant de la jeune fille, la salua galamment, et la conduisit vers une chaise sculptée placée auprès de son fauteuil. Elle s'inclina, releva son voile, et laissa

(1) Bertrand de Born, poète Gascon, ennemi acharné de Henri II, fomenta par ses vers et ses épigrammes la discorde qui existait entre le roi et ses fils.

voir des traits ravissants de douceur et de modestie, une figure noble, où l'âme se reflétait, dans toute sa splendeur, loyale, intelligente et calme. Le roi parut la regarder avec un plaisir qui dérida son front soucieux ; et, prenant la parole, il lui dit :

—Çà, damoiselle, vous doutez-vous pourquoi je vous ai mandée ?

—Non, Monseigneur ; mais les attentions de Votre Grâce ne peuvent être que bienveillantes ; car, je sais que, lorsque je perdis mon honoré seigneur et père, le roi d'Angleterre lui-même daigna me servir de tuteur.

—Ainsi l'avais-je promis à mon féal ami Hugues de Somergem ; il était d'une race fidèle à la mienne ; son aïeul vint autrefois de Flandre et passa la mer avec Guillaume-le-Conquérant ; son père avait servi le mien ; il fut lui-même mon compagnon d'armes, et en me faisant votre tuteur, damoiselle Clarisse, je n'ai fait qu'acquitter une dette de cent années. Mais un devoir me reste encore à remplir... Ne le pensez-vous pas ?...

—Je l'ignore, Sire.

—Réfléchissez bien : n'est il pas temps de vous pourvoir d'un mari jeune, riche et de noble lignage.

Clarisse ne répondit pas.

—Belle pupille, poursuivit le roi en souriant, vous ne parlez point ; mais je connais mes obligations, et le mari est tout choisi. Que diriez-vous du plus riche et du plus courtois chevalier de ma cour, de celui qui, plus que tout autre, a place dans ma familiarité, du fils de Gilbert, enfin ?

—Thomas Becket.

—Lui-même. Eh bien ! qu'en pensez-vous ?

La jeune fille leva les yeux sur Henri avec une modeste assurance, et lui dit :

—Sire roi, vous m'étonnez ! Thomas, fils de Gilbert, n'est-il pas destiné aux Ordres sacrés ?

—Oui, en effet ;... mais aucune promesse ne le lie encore... Thomas est libre, et il portera le casque au lieu de la mitre, l'épée au lieu de la crosse. Vos belles possessions de Flandre et d'Angleterre auront un brave défenseur, vous serez femme d'un vaillant baron et de l'ami fidèle du roi Henri.

—Sire, cela ne sera pas.

—Que dites-vous là, damoiselle ? Vous plaisantez, je pense : mais par la lumière du front de Notre-Dame ! comme disait mon aïeul, le moment est mal choisi !

—Sire, je ne plaisante pas et n'en éprouve nulle envie.

—Alors vous me résistez donc ? Voilà du nouveau ? Vous ne voulez point épouser Thomas Becket ?

—Sire, je ne serai pas la femme de celui qui avait choisi l'Eglise du Christ pour épouse, je ne le détournerai point de la voie qui lui est tracée.

—Quelle voie, ma mie ? une voie de plaisir et d'intrigues ? Voyez-le sur la terrasse, là bas, avec mes fils et leurs fauconniers ; il est le plus vif, le plus enjoué, le plus prompt à parier, à jouer, à disputer, le plus lent aux affaires sérieuses. Est-ce à cette voie de folies et de gaies passe-temps que votre conscience se fait un scrupule de le ravir ?

—Non, Sire ; non, pas à celle-là, Thomas vivra d'une autre vie, il est promis à une autre

destinée... Les présages qui ont entouré son berceau annoncent les vœux de Dieu sur lui : me préserve le Ciel d'être un obstacle à une telle gloire !

—Quelle gloire ?

—Celle d'honorer la sainte Eglise Romaine par l'effusion de son sang.

—Becket, un martyr ! ah ! la bonne prophétie ! Belle pupille, on ne vous écouterait guère plus que la Cassandre des Troyens.

—Peu importe, Sire ! Votre incrédulité n'empêchera point l'accomplissement des arrêts du Ciel.

—Trêve à ces sottises ! Encore un coup, consentez-vous à épouser Becket ?

—Jamais ! Et, pour que Votre Grâce ne doute pas de mes intentions, je lui nemande la permission de quitter sa cour, de me retirer en Flandre, où je prendrai le voile dans un monastère. Le Seigneur sera ma portion et mon héritage, et ce dessein que Dieu m'avait mis au cœur depuis longtemps recevra, par les paroles de Votre Grâce, un plus prompt accomplissement.

—Vous êtes décidée ! dit Henri en fronçant les sourcils et serrant les lèvres.

—Oui, Sire, je le suis.

—Vous refusez l'alliance que je vous propose ?

—N'en déplaise à Votre Grâce : j'en ai choisi une plus noble.

—Vous me refusez votre obéissance ?

—Parce que je veux la vouer au Roi du Ciel.

—Vous n'avez pas réfléchi que je peux vous confisquer vos biens, et vous réduire à la pauvreté d'une serve ?

—Que sont les richesses à qui va faire vœu de pauvreté ?

Le roi avait contraint sa colère durant ce rapide dialogue ; mais elle éclata dans son regard et le son bref de sa voix, lorsqu'il dit brusquement à la jeune fille :

—Sortez ! je n'ai plus rien à vous dire ; mais je n'oublierai pas qu'aujourd'hui je vous ai trouvée rebelle à mes volontés.

—Et moi, je n'oublierai jamais les bontés dont Votre Grâce m'a honorée : je m'en souviendrai devant Dieu.

En disant ces mots, Clarisse s'inclina et se retira.

Henri fit quelques tours dans le cabinet ; il s'approcha de la fenêtre, regarda les jeunes courtisans qui s'entretenaient encore sur la terrasse, et alla tout à coup les rejoindre. Le groupe s'ouvrit en voyant approcher le roi ; les princes, Henri-le-Jeune, Richard le Cœur-de-Lion, ôtèrent leurs toques à la vue de leur père ; le petit Jean vint se jeter à son cou ; mais le roi se contenta de les saluer de la main ; et, s'approchant d'un jeune homme encore, aussi remarquable par la mâle beauté de ses traits que par l'élégance de sa parure, il l'attira à lui, lui prit le bras, et le mena au bord de la terrasse. Lorsqu'ils furent éloignés du groupe, Henri dit à son compagnon :

—Ami Becket, ton mariage avec la belle Clarisse est rompu avant la noce ; notre belle pupille a refusé le fiancé que je lui proposais.

—Pourrais-je demander à Votre Grâce le motif de ce refus ? dit le jeune homme d'un ton froid et amer.

—Tu ne le devinerais pas !

s'écria le roi en riant aux éclats : la demoiselle de Somerghem ne veut pas mettre obstacle à la sainte carrière qui l'est réservée. Selon elle, tu seras prêtre, et qui plus est, martyr.

A ce mot, le visage de Becket changea ; au mouvement de la fierté blessée succéda une expression de gravité profonde ; il regarda devant lui, n'écoutant plus les plaisanteries du roi, et il semblait qu'un tableau visible pour lui seul se fût soudain révélé à ses regards.

—Qu'as-tu donc ? dit enfin le roi ; regrettes-tu les beaux manoirs de Clarisse, ses grasses prairies de Flandre et ses châteaux d'Angleterre ? As-tu envie de te faire clerc, ainsi que tu te l'étais proposé jadis ? S'il en est ainsi, je te jure, comme roi portant la couronne, et chevalier portant le ceinturon, que tu seras archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre !

—Ne jurez pas, Sire roi, s'écria vivement Thomas ; ne jurez pas ! Voyez, poursuivit-il en relevant un pan de sa robe de velours, voyez l'homme édifiant, le saint homme que vous voudriez charger de si augustes fonctions ! D'ailleurs, vous avez sur les affaires de l'Eglise des vues auxquelles je ne pourrais me prêter, et je crois que si je devenais Archevêque, nous ne serions plus longtemps amis (1).

Le roi rit encore plus fort ; et, prenant son favori par le bras, il le ramena vers les princes et les courtisans.

II

Plus de vingt ans s'étaient écoulées. Une orageuse soirée

(1) Paroles historiques.

de novembre avait engagé les habitants de la petite ville de Bourbourg, en Flandre, à regagner leurs logis, même avant l'heure du couvre-feu ; tout était clos, tout était paisible, et le vent s'engouffrait à plaisir dans les rues obscures et désertes. Dix heures venaient de sonner au clocher de l'abbaye de Notre-Dame, située encore au dehors des murailles de la ville ; là aussi, tout dormait : les religieuses avaient regagné leurs cellules en échangeant le pieux salut du soir ; les cloîtres étaient silencieux et éclairés seulement par une lampe qui veillait aux pieds de l'image de Marie, patronne du monastère ; une autre lampe, emblème fidèle d'un cœur ardent, brillait dans la chapelle, suspendue devant le tabernacle, et laissait voir à ses pâles feux une religieuse, à genoux, immobile dans sa stalle, et priant encore à l'heure où ses compagnes goûtaient déjà le repos de la nuit. Absorbée dans une méditation intime, elle ne semblait prêter aucune attention aux voix de l'orage, aux coups de vent qui faisaient gémir les vitraux et agitaient la flamme de la lampe dans sa prison de cristal, aux torrents de pluie qui, par intervalles, ruisselaient sur les fenêtres, et qui, balayés tout-à-coup par une haleine impétueuse, laissaient voir le livide croissant de la lune, perdu dans les nuées comme un frêle esquif sur une mer en tourmente. Les bruits extérieurs ne parvenaient pas à son âme ; elle priait, elle s'unissait à ce Dieu, son époux, caché à l'ombre des tabernacles ; elle répandait son cœur devant lui ; et, parcourant des

yeux de l'esprit la terre entière, elle s'unissait aux âmes saintes dans leur amour et leurs adorations ; elle se joignait à ce chœur admirable, formé par les bonnes œuvres, les vœux, les soupirs des justes, et qui monte vers le Ciel, comme la vapeur odorante de l'encens. Son âme, élargie par la charité, touchait de l'aile à toutes les misères humaines, afin de les montrer au souverain Consolateur. Sa charité, toute intellectuelle, ne refusait à aucune souffrance l'aumône de la prière : elle visitait le mourant au chevet de son agonie et le recommandait à son juge, recueillait les larmes de l'affligé pour les offrir au puissant ami des hommes, et gémissait sur les fautes du pécheur devant le Dieu qui est tout miséricorde.

Entraînée par l'ardeur de la prière, elle répéta plusieurs fois à demi-voix :

“ Ne viendrez-vous pas, Seigneur, au secours de votre Eglise, de votre Epouse ? Ayez pitié, mon Dieu ! ayez pitié de nous, car nous sommes abreuvés d'humiliations ! notre âme est rassasiée de mépris, nous sommes la risée des orgueilleux ! Levez-vous donc, Seigneur, et venez à notre secours ! Songez à l'Angleterre affligée ! ”

En achevant ces mots, elle ouvrit le psautier placé devant elle, et ses yeux tombèrent sur ces paroles du psaume :

“ Nous leur avons échappé, comme le passereau s'échappe des filets de l'oiseleur. ”

— Est-ce une réponse ? se dit-elle.

Au même instant, au travers des rumeurs de la tempête, elle distingua le bruit de la cloche

d'entrée du monastère, agitée avec force par une main vigoureuse ; et, comme elle se disposait, émue par un sentiment de charité, à aller réveiller la sœur tourière, celle-ci entra dans la chapelle.

S'approchant de la religieuse, elle lui dit :

— Ma révérende mère, on sonne avec force à la porte de l'abbaye : ordonnez-vous que le portier ouvre malgré l'heure avancée ?

— Oui, sœur Marthe, voici les clés, allez les lui porter. Si c'est un voyageur qui se présente à la porte de la maison de Dieu, conduisez-le au logis des hôtesses, et faites-lui servir une collation.

La sœur sortit, et l'abbesse se remit en prière, disant :

— Mon Dieu, prenez pitié des voyageurs ! Ouvrez-leur un port salutaire dans ces nuits de tempête ; ouvrez-nous à tous, au sortir de ce monde, le port de l'éternel repos.

Elle restait depuis assez longtemps en silence, lorsque la sœur Marthe revint, et, s'approchant, lui dit à voix basse :

— Ma mère, le voyageur désire instamment parler à Votre Révérence.

— Je vous suis, ma sœur.

Elle rabattit à moitié son voile noir, et quitta la chapelle. Elle traversa les longs cloîtres pavés de sépultures, et dont les gothiques arcades s'ouvraient sur un préau planté d'arbres verts, fouettés en ce moment par l'orage elle s'inclina devant les autels placés aux quatre angles de ce vaste carré, et dédiés à Notre-Dame, à l'archange saint Michel, à saint Bertin et à saint Winnox ; et, après avoir franchi une basse porte et un long cor-

ridor, elle arriva au quartier destiné à loger les hôtes envoyés par la Providence.

Un bon feu flambait dans la cheminée de la grande salle de ce logis hospitalier ; une lampe de cuivre, à plusieurs becs, d'une forme presque romaine, maintenant encore en usage dans les campagnes de la Flandre, éclairait les traits du voyageur assis près du foyer.

Il avait passé le milieu de la vie ; mais les soucis, les travaux, les peines de l'esprit avaient déjà courbé sa haute taille et marqué de leur ineffaçable cachet ses traits énergiques : et, chose étrange ! avec le front d'un héros et d'un roi, il portait un costume d'un mendiant ; son grossier manteau de bure était jeté sur une table, et de ses pauvres vêtements, de ses sandales humides s'exhalait, à la chaleur du foyer, une épaisse et moite vapeur.

Son compagnon de voyage, assis auprès de lui sur une escabelle, semblait accablé de fatigue ; sa tête oscillait, ses yeux se fermaient, pendant qu'il présentait ses mains à la flamme bienfaisante.

L'abbesse entra et salua le voyageur en lui disant :

— Que Dieu soit avec vous !

Il se retourna aussitôt, et la lueur de la lampe éclaira en plein ses traits majestueux. L'abbesse leva les yeux et le regarda, et, comme il faisait un pas vers elle, elle s'avança, tomba à genoux, s'écriant avec des larmes :

— Se peut-il que le Primat d'Angleterre ait choisi aujourd'hui pour demeure notre pauvre maison ?... Est ce bien lui que je vois ?

— C'est lui-même, ma sœur, répondit Thomas Becket ; lui-même qui, proscrit et fugitif, vient demander l'hospitalité à Clarisse de Somerghem !

— Soyez le bienvenu, vous qui venez au nom du Seigneur ! Déjà j'avais appris que vous étiez persécuté pour la cause du Christ ; mes sœurs et moi, nous prions pour le champion de l'Eglise ; mais je remettais à la bienheureuse éternité le bonheur de vous revoir.

— Soyez sûre, répondit l'Archevêque avec émotion, que jamais je n'ai offert le divin Sacrifice sans songer devant Dieu à celle qui m'indiqua le chemin du renoncement et de la croix. Hélas ! noble Clarisse, pendant longtemps j'ai hésité à vous suivre ; et, quoique destiné aux ordres sacrés, mon âme se sentait encore captive sous les chaînes du monde ! Souvenir amer que celui de ces jours écoulés au milieu des festins et des fêtes, dans une cour dissolue, dont je partageais les enivrements ! Vous l'avez fuie, ma sœur ; vous avez préféré la solitude du cloître à ces fêtes bruyantes, et les noces immortelles au fiancé que vous offrait un puissant roi. L'heure où la lumière céleste se faisait jour dans nos âmes sonna aussi pour moi ; Théobald, le protecteur de ma jeunesse et mon prédécesseur au siège de Cantorbéry ; insista auprès du roi Henri pour en obtenir la survivance de ce siège illustré par les Saints et les Confesseurs. Vous savez, ma sœur, combien j'étais chéri du fier Plantagenet : déjà il m'avait revêtu de la charge de chancelier du royaume, et de celle de gouverneur de son fils ; aussi,

mandé auprès de lui à Falaise, il me montra la mer, disant :

—Allez, et soyez Archevêque.

J'obéis, je par is, et peu de jours après, dans l'antique cathédrale de Cantorbéry, je reçus le sacerdoce, la consécration épiscopale et le pallium. Alors, ma sœur, un changement divin se fit dans mon âme : prosterné sur les dalles du sanctuaire, je jurai d'oublier le monde, j'abjurai, dans le secret de mon cœur, les pompes profanes et j'em brassai pour toujours la croix nue du Sauveur. L'onction des Pontifes coula sur moi et me revêtit d'une force divine ; de ce jour date mon divorce avec le passé.

Rentré dans ma demeure, je supprimai ce fastueux cortège de valets, d'hommes d'armes et d'histriens, qu'à l'exemple des courtisans de Henri j'avais jusqu'alors traînés à ma suite ; j'allai, pour mieux me dérober au monde, habiter parmi les chanoines de ma cathédrale ; et, plus rapproché du Dieu qui m'avait reçu au nombre de ces prêtres, je pus me nourrir de prière et d'étude, et rechercher les pauvres du Christ, que j'avais trop longtemps négligés.

Un accident futile troubla cette vie paisible ; je dus résister au roi dans une occasion où il voulait blesser la loi ecclésiastique. Il n'en fallait pas plus pour irriter un monarque jaloux de son autorité. Alors commencèrent entre nous les longues disputes dont le bruit est parvenu jusqu'à vous. Henri voulait dépouiller l'Eglise d'Angleterre de ses généreuses libertés qu'elle avait reçues de l'Eglise Romaine, sa mère, et dont moi, le primat, je n'étais que le gar-

dien et le défenseur. J'osai les sauvegarder contre lui, et empêcher que sur ces droits sacrés, immuables, ne vînt s'appesantir ce joug de fer de la conquête, ces chaînes étroites de la féodalité, sous lesquelles peuvent se courber les hommes d'un jour, mais non pas l'Epouse immortelle de Jésus-Christ. Liberté d'élection, liberté de juridiction, tout devait céder au pouvoir royal, et les Evêques devaient être, non plus les pasteurs des âmes, les pères des délaissés... mais les premiers barons du royaume, et les serviteurs soumis du roi.

Instruit des intentions de Henri, éclairé par mes réflexions et par les hardis conseils de ce clerc que vous voyez et qui est devenu le compagnon de mon exil, je résistai, étouffant en mon cœur le souvenir d'une ancienne amitié, de la main royale tant de fois serrée, du vin bu dans la même coupe, du pain rompu à la même table. Le devoir parlait haut ! Et, dès ce jour où je m'opposai à celui que j'aurais tant voulu vénérer et chérir, mille pièges environnèrent mes pas, mille amertumes abreuvèrent ma vie.

Cité à comparaître devant le Parlement pour rendre mes comptes comme chancelier d'Angleterre, fonctions auxquelles j'avais renoncé en arrivant au sacerdoce, j'obéis ; je vins à Northampton ; je prouvai par témoins que j'avais été déchargé de toutes les obligations de mon emploi de chancelier, et je rendis compte des revenus de ma charge. Mais cela ne pouvait suffire à mes ennemis : ce n'était pas mon innocence qu'on voulait, c'était

lâcheté qui me rendit à jamais indigne du nom d'Archevêque du caractère redoutable dont j'étais honoré. Ah ! s'il n'eût fallu qu'abdiquer cette mitre tissée d'épines, déposer ce bâton pastoral, si lourd à ma main ; si j'avais pu acheter à ce prix des jours de pénitence, de solitude et de prière, avec quelle joie n'eussé-je pas accompli cet heureux échange ! mais, encore une fois, le devoir parlait, et je ne pouvais pas, en ma personne, humilier, devant le trône d'un roi, le pouvoir spirituel, le caractère inamovible des Pontifes consacrés par l'huile sainte ! Ceux que l'Eglise a marqués de son signe ne peuvent pas déposer leur houlette au premier ordre d'un prince, alors même que cette houlette se change en une croix pesante.

Je reparus devant le conseil, auquel s'étaient réunis les Evêques d'Angleterre, devenus mes accusateurs par crainte de la colère du roi... Je ne vous dirai point, ma sœur, ces scènes de violence et d'outrage... Que Dieu pardonne à mes ennemis comme je leur pardonne ! Qu'il comble de tous les biens ceux qui m'ont appris à connaître la valeur des choses que le monde estime ! Rejeté de tous, sauf de quelques humbles serviteurs, je restai seul avec l'image du Christ crucifié, et, comme lui, je fus délaissé, en ce moment suprême, par mes plus chers, mes plus intimes, par les confidents de mon cœur et les bien-aimés de mon âme.

O mon Maître ! soyez béni, et pour ces peines secrètes du cœur, qui, toujours faible en ses malheurs, voudrait se rattacher à la créature.

Ce fut ainsi que j'attendis ce qu'on nommait ma sentence. Elle me fut apportée par un homme qui m'avait aimé autrefois.

— Ecoutez votre arrêt, me dit-il.

— Mon arrêt ? lui répondis je. Mon fils, toi-même. Tu n'ignores pas combien j'ai été cher et fidèle au roi, au temps où je gouvernais les affaires de ce monde ; c'est pour cela qu'il lui a plu de m'élever au siège de Cantorbéry, malgré mes résistances, Dieu le sait, car je connaissais mon insuffisance... En ce temps-là, je fus dégagé de toute obligation séculière, je n'en dois rendre aucun compte. Je décline ce jugement du roi, le tien, celui des autres, ne pouvant être jugé que par le Pape, après Dieu. J'en appelle devant vous tous à son tribunal, je me retire sous la protection du Saint Siège et de l'Eglise universelle (1).

Je sortis du palais, poursuivi par les menaces des courtisans, et dans la rue je fus entouré par la foule du pauvre peuple.

Ces amis de mon infortune m'accompagnèrent jusqu'à un monastère que j'avais choisi pour demeurer ; et, avant de me séparer d'eux, je voulus une fois encore m'asseoir à la même table. On prépara un grand repas de l'Evangile, où les pauvres s'assirent ; je mangeai avec eux, heureux de sentir encore sous mes pieds le sol de la patrie et d'entendre parler autour de moi la langue de mes ancêtres.

Au milieu de la nuit, menacé par la colère du roi, à qui ma non abdication, c'est-à-dire une

(1) Cette réponse est historique.

vie pesait, je quittai la ville ; j'étais plusieurs jours dans la campagne, mourant de fatigue, caché sous un nom obscur ; enfin, une barque de pêcheur me recueillit et me transporta à Gravelines, d'où j'ai gagné votre monastère, désirant, avant de poursuivre mon pèlerinage, me recommander à vos prières. Je vais trouver maintenant le Souverain Pontife et le généreux roi de France, et abriter sous leur protection, non ma vie, qui ne vaut pas d'être disputée, mais l'honneur d'un Prélat, mais les libertés ecclésiastiques, qui sont le patrimoine commun de l'Eglise.

L'Archevêque parla longtemps encore, déplorant les maux de l'Angleterre, plus amers à son cœur que l'exil et la pauvreté ; la nuit touchait à son terme, et l'aube éclaira d'une première et rose lueur les murs de la salle. La tempête était dissipée et le jour s'annonçait paisible et serein.

Clarisse regarda ces rayons qui sortaient si brillants d'une nuit orageuse ; alors, s'adressant au Prélat, elle dit, en montrant de la main l'Orient : " Ainsi, votre renommée sortira éclatante et pure des nuages amassés par la haine et la calomnie. Le présent est amer ; mais Dieu nous conserve l'avenir."

Deux heures plus tard, l'Archevêque de Cantorbéry monta à l'autel pour célébrer le saint Sacrifice. Clarisse et ses filles participèrent à l'Hostie sans tache, unissant leurs vœux pour ce prêtre du Christ, qui déjà avait suivi son Maître au prétoire et dans l'exil, et qui, bientôt peut-être, devait monter au Calvaire pour s'immoler avec lui.

Lorsqu'il eut dépouillé ses ornements sacerdotaux et qu'il fut revenu auprès de l'abbesse et de ses compagnes, afin de prendre congé d'elles et de continuer le chemin du bannissement, Clarisse lui dit :

— Oserions-nous, seigneur, vous prier d'emporter un souvenir de notre humble maison qui vous a reçu avec tant de respect et de joie ? Nous vous prions d'accepter ce calice dont vous venez de vous servir à l'autel ; et chaque fois que vous y consacrerez le corps et le sang du Sauveur, daignez vous rappeler vos pauvres servantes !

Le chapelain du monastère, à ces mots, remit à l'Archevêque un magnifique calice, dont les ciselures attestaient à la fois l'art le plus ingénieux et la dévotion la plus tendre.

— J'accepte votre don, ma sœur, dit Thomas : ce gage de votre pieuse hospitalité me sera précieux et cher, et, en quelque lieu que je meure, je donnerai ordre que ce calice soit rapporté à l'abbaye de Bourbourg. Je pars, je vais à Lille, où le chapitre de Saint-Pierre m'a fait offrir une généreuse hospitalité. J'en profiterai comme d'une trêve de quelques jours dans une guerre continuelle, comme d'une ombre calme et douce, au milieu d'une chaleur dévorante. Adieu donc, ma sœur ; adieu, mes filles : que la paix et la joie du Seigneur soient avec vous !

Il partit, revêtu de la bure du pèlerin ; mais la chronique raconte que, le soir, reçu dans une chaumière, comme un pauvre voyageur, il caressa les enfants et leur parla avec douceur, et que ses manières gracieuses, ses mains blanches et délicates,

le trahissant, en dépit de ses humbles vêtements, il vit tomber à ses pieds la famille toute entière ; et le paysan flamand, son hôte, s'écria :

—Il faut que vous soyez le grand Archevêque de Cantorbéry !

III

Au mois de janvier de 1172, un homme se présenta au parloir de l'abbaye de Bourbourg, et demanda l'abbesse. Celle-ci le rendit auprès de lui ; et, sans parler, il lui offrit une bande de cuir, soigneusement fermée par des agrafes d'argent. Clarisse l'ourit d'une main émue, et le calice qu'elle avait donné à Thomas de Cantorbéry s'offrit à ses regards.

—L'Archevêque n'est plus ! s'écria-t-elle avec douleur.

—Madame, dit le messager, il est mort ; mais il mort par le glaive.

—Martyr !... Dieu soit béni ! Heureux ceux qui lavent leur robe dans le sang de l'Agneau !

—Revenu dans sa patrie et dans sa ville épiscopale, après sept ans de souffrance et d'exil, il a été frappé par les satellites de Henri. Sa mort fut digne de sa vie : il mourut sans peur, plein de joie en songeant à son Dieu, plein de clémence, en songeant à ses ennemis. L'épée des assassins était levée sur sa tête, qu'il se recommandait encore au Dieu devant qui il allait paraître, à la Vierge Marie, qu'il avait si chèrement aimée, aux patrons de son Eglise et au bienheureux martyr saint Denis.

—Le songe de sa mère s'est accompli ! dit l'abbesse les yeux pleins de larmes : ce manteau de pourpre dont elle avait vu

revêtir son fils au berceau ; ce manteau si large qu'aucun lien n'en pouvait contenir les plis, c'était la gloire du martyr, qui s'étendra non-seulement sur l'Angleterre, mais les contrées les plus lointaines. Partout on invoquera mon bienheureux ami !

—Déjà, dit le fidèle serviteur, j'invoque comme mon patron céleste celui qu'ici-bas j'honorais comme mon maître.

—Nous le reverrons là-haut ! répondit Clarisse.

Elle fit appeler le chapelain, et le calice doublement précieux fut replacé dans le tabernacle. L'abbesse, à genoux devant l'autel où Thomas avait offert, pria longtemps, émue de douleur et de joie, disant :

—Glorieux Martyr, jadis hôte de cette maison, priez pour nous !

IV

Deux ans s'étaient à peine écoulés que déjà le Ciel avait vengé la cause du Martyr. L'Angleterre à genoux proclamait saint celui qui avait tant aimé son Dieu et sa patrie ; la chrétienté tout entière l'invoquait comme un nouveau défenseur, et l'Eglise universelle ratifiait les pieuses acclamations des peuples. A mesure que le tombeau de ce prêtre devenait illustre et glorieux, la maison de ses persécuteurs se remplissait d'ignominie. Une puissance vengeresse semblait s'attaquer à la race des Plantagenets. Les fils de Henri étaient ses plus mortels ennemis, et, d'accord, seulement pour le parricide, ils se déchiraient et se haïssaient entre eux. Le vieux roi, abreuvé d'amertumes, vint s'humilier au

tombeau de l'Archevêque de Cantorbéry; mais sa race semblait condamnée. Il expira seul et désespéré; trois de ses fils moururent sans postérité; Jean Sans-Terre, qui succéda à ses frères, laissa, après une vie infâme, une mémoire odieuse; et cette famille, jadis si puissante, s'éteignit dans la guerre des Deux-Roses.

Clarisse de Somerghem survécut peu de temps à son hôte et ami; elle mourut l'an de J.-C. 1173.

Le calice se conserva dans le trésor de l'abbaye de Bourbourg jusqu'en 1193 (1).

(1) Voir le *Cameracum Christianum*. Bourbourg s'honorait de pos-

séder le calice du saint Archevêque; Auchin et Marcdiennes, les habits pontificaux dont il s'était revêtu; Beaucampsen-Weppes gardait l'écuclle de bois que le saint exilé avait reçue des mains d'un paysan pour éteindre sa soif; et Lille montre encore la maison qu'il habita. L'abbaye ou chapitre royal de Bourbourg avait été fondée en 1099, par Clémence de Bourgogne, épouse de Robert, comte de Flandre. Clarisse de Somerghem en fut la quatrième abbesse. On sait qu'un des autels de la chapelle de Notre-Dame de Fourvières est également dédié au saint Archevêque de Cantorbéry, qui, durant son séjour à Lyon, s'était arrêté devant cet autel, alors en construction, demandant aux chanoines qui l'accompagnaient:—A qui dédierez-vous cet autel?—Au premier martyr qui honorera l'Eglise de Jésus-Christ, répondirent-ils.—Thomas fut ce martyr.

N O U V E A U

DICTIONNAIRE UNIVERSELLE

ILLUSTRE

Par Mgr PAUL GUERIN

ACTEUR DU DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

ET

G. BOVIER-LAPIERRE

Professeur de l'université., etc., etc., etc.

NOUVELLE EDITION AUGMENTÉE D'UN SUPPLÉMENT ILLUSTRE POUR LE

1 vol. in-12, cartonné prix..... \$1.00